

( 1 )

( N° 80. )

---

## **Chambre des Représentants.**

---

SESSION DE 1851—1852.

---

**Renouvellement des titres des emprunts de 1848, à 5 p. %;**

Crédits nécessaires pour cette opération et pour l'amortissement partiel de ces emprunts <sup>(1)</sup>.

---

*Amendement présenté par M. COOLS.*

Remplacer l'art. 5 par la disposition suivante :

« Les fonds d'amortissement qui, par suite de la disposition qui précède,  
» resteront sans emploi, serviront à l'amortissement d'une autre dette con-  
» stituée. »

---

<sup>(1)</sup> Projet de loi, n° 49.

Rapport, n° 75.